



INONDATIONS

LE RISQUE EN HABITATION

COMMENT ME PROTÉGER ?

1. ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- ✓ Votre habitation se trouve-t-elle dans une zone à risque identifiée ?
- ✓ Existe-t-il un plan de prévention des risques naturels ?
> consulter le DICRIM* (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les inondations représentent le premier risque de catastrophes naturelles en France.

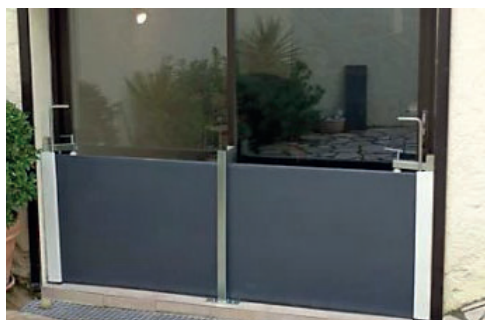
1/4 de la population française y est exposé.

Elles menacent des vies, des habitations, des emplois.

2. JE SUIS CONCERNÉ, J'AGIS EN 3 TEMPS

En Prévention

Installer des batardeaux (panneaux amovibles équipés de joints étanches) devant les portes fenêtres et portes des pavillons en plain pied.



FACILE À METTRE EN ŒUVRE

disponibles auprès de plusieurs enseignes de bricolages.



Prévoir un kit d'urgence regroupant les documents importants, papiers d'identité, médicaments...

Rester attentif aux alertes météorologiques et aux conseils des pouvoirs publics (ordre d'évacuation...).

Se connecter aux systèmes d'alertes sur smartphones mis en place par les assureurs.

Disposer d'agglos ou de briques pour pouvoir surélever le mobilier.

Mettre en place de clapets anti-refoulement sur les canalisations d'évacuation (dispositif permettant de bloquer les reflux d'eaux usées).

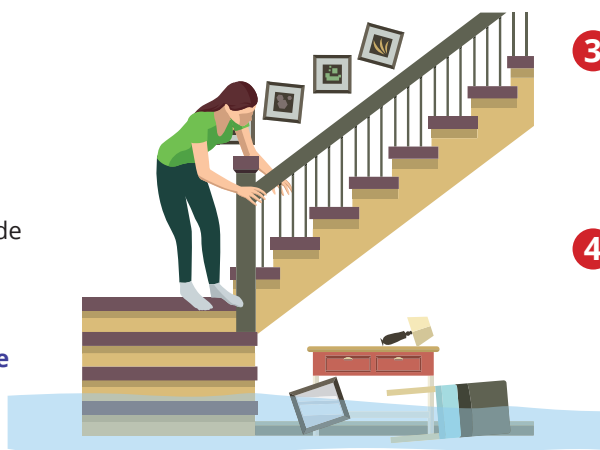


FAIRE APPEL À UN PROFESSIONNEL

Pendant la crise

1 Couper le courant.

2 Si la maison est équipée de volets ou portail à commande électrique, **prévoir avant la coupure de courant de maintenir les issues ouvertes pour faciliter une évacuation en urgence.**



3 **Surélever les appareils électroménagers et biens mobiliers** dès lors qu'une alerte est lancée.

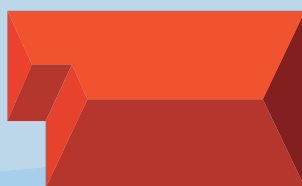
4 Si l'habitation comporte un étage, il convient de **s'y réfugier en attendant les secours.**

Après la crise

1 **Déclarer le sinistre** dès que possible à votre assureur.

2 Ne pas rétablir l'électricité **sans un contrôle par un professionnel.**

3 **Chauffer dès que possible.**



4 **Éliminer les boues, désinfecter, puis aérer** les locaux (en consultation avec votre assureur qui pourra vous orienter si nécessaire vers des entreprises spécialisées).

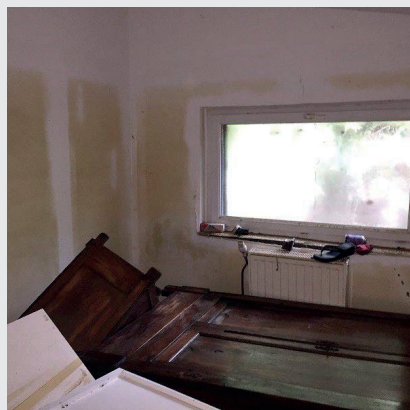
5 **Dresser un inventaire des dommages** en prenant des photographies et réunissant des factures surtout si ces biens sont évacués avant toute expertise.



LES DIFFÉRENTS RISQUES D'INONDATIONS

- **Montées lentes et débordements des rivières de plaine** pouvant inonder les espaces durant une longue période.
- **Crues des rivières torrentielles.** Sous l'effet de fortes précipitations sur des bassins versants, les eaux de ruissellements se concentrent rapidement dans le cours d'eau, entraînant des crues brutales et violentes. Le lit du cours d'eau est en général rapidement colmaté par des barrages (branches, pierres, sédiments) que peut former le dépôt de sédiments et des bois morts. Lorsqu'ils cèdent, ces barrages libèrent une énorme vague, de forte amplitude. L'inondation se résorbe généralement rapidement.

Inondation 15.10.2018 Aude - débordement cours d'eau de plaine



LES DIFFÉRENTS RISQUES D'INONDATIONS

- **Submersion marine au-delà des limites de la mer.** Sous certaines conditions météorologiques particulières (houle, marée haute, forts vents et basse pression), le niveau de la mer peut être temporairement supérieur à celui du terrain naturel de la zone côtière, ou des paquets de mer sous l'effet du vent et de la houle franchissent le niveau de crête des ouvrages ou du terrain naturel.

Inondation 1.12.2019 Alpes Maritimes débordement cours d'eau côtier



- **Remontées de nappes phréatiques.** Phénomène lent pouvant durer plusieurs mois
- **Ruissellements urbains ou agricoles.** Les ruissellements urbains se produisent alors que les réseaux d'évacuations d'eau sont saturés par un afflux de précipitations. Les eaux de surface ruissellent vers les points bas (sous-sols, garages souterrains ...). Les ruissellements agricoles sont perceptibles sur les terrains versants sous forme de rigoles qui vont éroder peu à peu le versant et entraîner des coulées d'eau et de boue. Les ruissellements occasionnent aussi des affouillements pouvant déstabiliser des murs insuffisamment fondés.



L'ESSENTIEL

- Connaître l'environnement du lieu de résidence et identifier le risque d'inondation.
- Appliquer les mesures de prévention.
- Conserver des éléments de preuve des dommages aux biens mobiliers (photographies-factures).

POUR EN SAVOIR+

- <https://www.gouvernement.fr/risques/inondation>
- <https://www.georisques.gouv.fr>
- <https://www.assurance-prevention.fr/reagir-inondation>

